

**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS,  
DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER**

**Arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2003 portant nomination (directions départementales de l'équipement)**

NOR : EQUIP0300273A

Par arrêté du ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer en date du 1<sup>er</sup> avril 2003, M. Jean-Yves Dodu, attaché principal des services déconcentrés de 1<sup>re</sup> classe, est nommé directeur départemental de l'équipement de la Martinique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003.

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Arrêté du 8 avril 2003 modifiant l'arrêté du 11 mars 2002 portant nomination  
au conseil d'administration du Parc national des Ecrins**

NOR : DEVN0320093A

Par arrêté de la ministre de l'écologie et du développement durable en date du 8 avril 2003, l'arrêté du 11 mars 2002 portant nomination au conseil d'administration du Parc national des Ecrins est modifié comme suit :

*2<sup>o</sup> Représentants des collectivités territoriales et locales*

Maire des communes ayant une partie de leur territoire comprise dans le parc national

Représentants des maires de l'Isère :

M. Pierre Balme, maire de Venosc, en remplacement de Mme Françoise Nicolle, maire du Périer.

*3<sup>o</sup> Personnalités nommées comme suit*

Sur proposition du préfet des Hautes-Alpes, commissaire du Gouvernement, après consultation du préfet de l'Isère, des personnalités compétentes en matière de :

Chasse :

M. Bernard Mol-Réguier, en remplacement de M. Raymond Faure.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA FAMILLE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**Arrêté du 28 mars 2003 portant nomination  
(chefs de service ou de département)**

NOR : SANH0321190A

Par arrêté du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées en date du 28 mars 2003, les personnels dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions de chef de service pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2003 :

*Centre hospitalier universitaire de Nancy*

Service d'anesthésie-réanimation chirurgicale des hôpitaux urbains et Jeanne-d'Arc, hôpital central et hôpital Jeanne-d'Arc, M. Mertes (Paul, Michel).

Service de chirurgie maxillo-faciale, M. Chassagne (Jean-François), hôpital central.

Laboratoire d'exploration fonctionnelle respiratoire, M. Haouzi (Philippe), hôpital de Brabois-CHU de Nancy.

Laboratoire d'explorations fonctionnelles pédiatriques, M. Marchal (François), hôpital d'enfants-CHU de Nancy.

*Centre hospitalier universitaire de Nice*

Service d'anesthésie-réanimation, M. Grimaud (Dominique), hôpital Pasteur-hôpital Saint-Roch.

Service d'anesthésie-réanimation, M. Raucoules (Marc), hôpital de l'Archet.

Service d'explorations fonctionnelles pédiatriques, M. Crenesse (Dominique), hôpital de l'Archet.

Service de chirurgie digestive-centre de transplantation hépatique, M. Gugenheim (Jean), hôpital de l'Archet.

*CHU de Poitiers*

Service de réanimation médicale et médecine interne, M. Pourrat (Olivier), hôpital de la Milétrie.

Service de neurophysiologie clinique, M. Paquereau (Joël), hôpital de la Milétrie.

Service de pharmacologie clinique, Mme Pochat-Perault (Marie-Christine), hôpital de la Milétrie.

Service d'orthopédie-traumatologie, M. Pries (Pierre), hôpital de la Milétrie.

Service d'ophtalmologie, M. Dighiero (Paul), hôpital de la Milétrie.

Service des urgences SAMU-SMUR, M. Rouffineau (Jean), hôpital de la Milétrie.

Service de dermatologie et dermato-allergologie, M. Guillet (Gérard), hôpital de la Milétrie.

Service de médecine nucléaire et biophysique, M. Perdrisot (Rémy), hôpital de la Milétrie.

Département médico-chirurgical de cardiologie, M. Allal (Joseph), hôpital de la Milétrie.

**Arrêté du 2 avril 2003 relatif à la création d'un groupe de  
travail relatif à la définition des contre-indications médi-  
cales à la conduite automobile**

NOR : SANP0321198A

Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées,

Vu le code de la santé publique, et notamment son article L. 1417-1 ;

Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;

Sur la proposition du directeur général de la santé,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Un groupe de travail relatif aux contre-indications médicales à la conduite automobile est constitué. Il a pour mission de définir les contre-indications médicales à la conduite automobile ainsi que leurs modalités de dépistage.

**Art. 2.** – Ce groupe de travail est composé de :

P<sup>r</sup> Alain Domont ;  
 P<sup>r</sup> Joseph Colin ;  
 D<sup>r</sup> Pierre Fillon ;  
 D<sup>r</sup> Jean-Bernard Rottier ;  
 P<sup>r</sup> Régis Gonthier ;  
 D<sup>r</sup> Fabien Guez ;  
 P<sup>r</sup> Philippe Lechat ;  
 P<sup>r</sup> Jean-Marc Orgogozo ;  
 D<sup>r</sup> Pierre Philip ;  
 P<sup>r</sup> Patrice Queneau ;  
 P<sup>r</sup> Jean-Paul Romanet ;  
 D<sup>r</sup> Jean-Luc Seegmuller ;  
 D<sup>r</sup> Hervé Vespignani ;  
 M<sup>me</sup> Marie-Hélène Abadie ;  
 M. Henry P. Saulnier ;  
 M. Alain Gerbel ;  
 M<sup>me</sup> Nicole Jeanrot ;  
 P<sup>r</sup> Loïc Capron ;  
 D<sup>r</sup> Vincent Wehbi ;  
 D<sup>r</sup> Dominique Coulondre ;  
 P<sup>r</sup> Pierre-Jean Guillausseau ;  
 D<sup>r</sup> Boris Chaun ;  
 D<sup>r</sup> Jacques Fessard ;  
 D<sup>r</sup> Christian David ;  
 P<sup>r</sup> Sylvain Dally ;  
 D<sup>r</sup> Laurent Astin ;  
 D<sup>r</sup> Patrice Cristofini ;  
 D<sup>r</sup> Dominique Colona ;  
 D<sup>r</sup> Paule Brusset ;

Le directeur général de la santé ou son représentant ;

Le président de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie ou son représentant ;

Le directeur général de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé ou son représentant ;

Le directeur général de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé ou son représentant ;

Le directeur de la sécurité et de la circulation routières ou son représentant.

**Art. 3.** – Le secrétariat de ce groupe de travail est assuré par la direction générale de la santé.

**Art. 4.** – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 avril 2003.

Pour le ministre et par délégation :  
 Par empêchement du directeur général  
 de la santé :

Le chef de service,  
 P. PENAUD

**Arrêté du 2 avril 2003 fixant la liste des personnes ayant satisfait aux épreuves nationales d'aptitude à la fonction de praticien adjoint contractuel, spécialité odontologie**

NOR : SANH0321186A

Par arrêté du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées en date du 2 avril 2003, les personnes dont les noms suivent, classées par ordre alphabétique, sont déclarées reçues aux épreuves nationales d'aptitude à la fonction de praticien adjoint contractuel, discipline odontologie 2002 :

M. Vidjegni Victorin Ahossi (1<sup>er</sup> janvier 1959) ;  
 M. Ibrahim Badran (4 août 1965) ;  
 Mlle Kheira Bellakehal (25 février 1957) ;  
 M. Raghid Chneker (12 février 1972) ;  
 Mlle Nadia Djabali (14 janvier 1955) ;  
 M. Fawzy El Alamy (21 septembre 1962) ;  
 Mme Djamilia Hatraf, épouse Kheroubi (2 février 1963) ;  
 M. Pascal Jahjah (20 décembre 1964) ;  
 M. Saub Jaiouch (12 octobre 1962) ;  
 Mlle Nadia, Wahida Kessi (5 septembre 1950) ;  
 Mme Abena, Victoire Kouakou, épouse Barac'h (30 septembre 1963) ;  
 Mme Cherifa Merad-Boudia, épouse Krelil (28 juin 1964) ;  
 M. Issam Mostafa (19 août 1970) ;  
 M. Bassam Mouawad (9 février 1965) ;  
 M. Benamar Seddiki (17 septembre 1957) ;  
 M. Jean Silahl (1<sup>er</sup> avril 1964) ;  
 Mme Iskra Todorova, épouse Predine-Hug (28 février 1944).

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,  
 DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES**

**Décret du 10 avril 2003 portant nomination du directeur général de l'Office national interprofessionnel des céréales**

NOR : AGRA0300680D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales,

Vu l'ordonnance n° 58-1136 du 28 novembre 1958 portant loi organique concernant les nominations aux emplois civils et militaires de l'Etat ;

Vu le décret du 23 novembre 1937 modifié portant codification de la loi du 15 août 1936 et des décrets-lois des 16 juillet, 29 et 31 août 1937 relatifs à l'Office national interprofessionnel du blé ;

Vu le décret n° 53-975 du 30 septembre 1953 modifié relatif à l'organisation du marché des céréales et de l'Office national interprofessionnel, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret n° 98-1256 du 29 décembre 1998 portant création d'un Office national interprofessionnel des oléagineux, protéagineux et cultures textiles ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Daniel Perrin, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, délégué à la mobilité et aux carrières auprès du directeur général de l'administration au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, est nommé directeur général de l'Office national interprofessionnel des céréales.

**Art. 2.** – Le Premier ministre et le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 avril 2003.

JACQUES CHIRAC

Par le Président de la République

Le Premier ministre,  
 JEAN-PIERRE RAFFARIN

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation,  
 de la pêche et des affaires rurales,  
 HERVÉ GAYMARD